

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



## DU RHONE

Le N° 5 Cent

### JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

#### INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne  
 Réclames... 4 fr.  
 Annonces anglaises... 5 fr.

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:  
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

#### ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	Trois mois	Six mois
Autres départements.....	5 fr. 10 fr.	10 fr. 18 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr. 18 fr.	18 fr. 28 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
 Quai de l'Hôpital

#### BOURSE DE PARIS

Du 8 Décembre 1881

100 français.....	85 93	Crédit mobilier.....	750
100 amortissable.....	86 30	Crédit Lyonnais.....	300
100 nouveau.....	86 07	Mobilier espagnol.....	857
100 français.....	115 30	Union générale.....	2700
100 italien 5 0/0.....	60 95	Fonc. ca lyonnaise.....	570
100 hongrois 6 0/0.....	60 95	Autr. l'ens.....	717
100 russe 5 0/0.....	14	Lois.....	327
100 turques 6 0/0 1877.....	14	Sa.....	575
100 Espagne 6 0/0.....	14	Mord-Espagne.....	690
100 d'Escompte.....	6190	Transatlantique.....	.....
100 foncier.....	1300	Suez.....	2985
100 ottomane.....	766	Consolidés à Londres 99 5/8	.....
100 Autrichienne.....	1187	Panama.....	.....

#### CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA TUNISIE

M. Varroy dépose son rapport sur le projet de loi, voté par la Chambre des députés, relatif aux crédits supplémentaires pour l'expédition de Tunis et du Sud Oranais.

Les conclusions du rapport tendent à l'adoption du projet.

M. de Freycinet, président de la commission, demande l'urgence, d'accord avec le gouvernement.

L'urgence est déclarée.

Le Sénat décide que la discussion aura lieu samedi prochain.

La séance est levée à 4 h. 25.

Samedi, séance publique à 2 heures.

M. le président du conseil dit que cette réduction est impossible puisque le crédit est alloué par le décret de 1881.

#### ADOPTION DU CRÉDIT

La Chambre repousse les conclusions de la commission et adopte l'ensemble du projet de loi par 357 voix contre 103.

#### LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture à divers ministères de crédits supplémentaires sur l'exercice 1881, montant à 135,254 fr. 30, et nécessités : 1° par l'augmentation du nombre des députés ; 2° par l'organisation des nouveaux ministères créés ou transformés.

#### DISCOURS DE M. FRANCK-CHAUVEAU

M. Franck-Chauveau dit que la commission a adopté les nouveaux crédits, mais par des considérations politiques. Il n'admet pas une simple protestation platonique, lorsqu'il s'agit d'innovations graves et contraires aux principes républicains.

Il approuve la création d'un sous-secrétariat d'Etat au ministère de la guerre, qui permettra au ministre de s'occuper des choses les plus importantes, mais il désapprouve complètement l'adjonction du ministère des cultes au ministère de l'instruction publique.

Il dit que cette innovation est fâcheuse à tous égards et surtout au point de vue administratif.

On peut croire que ce changement a été amené par une question de personnes. M. le ministre de l'instruction publique peut être considéré à cause de ses antécédents comme impropre à remplir une mission de conciliation.

Cette nomination peut être regardée comme un acte d'hostilité envers l'Eglise et comme un moyen de propagande pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Cette modification ne grève pas le budget, mais il n'en est pas de même de la création des nouveaux ministères.

Il approuve, du reste, la création du ministère de l'agriculture, mais le ministre du commerce dépeuple d'un grand nombre de ses attributions devient presque inutile et le rattachement du service des colonies à celui du commerce créera certainement des conflits avec la marine.

Il blâme la création du ministère des arts comme inutile ; mieux eût valu s'en rapporter sur ce sujet à l'initiative privée.

Les attributions de ce ministère sont discordantes, puisqu'il est chargé à la fois d'édifier des édifices artistiques et des bâtiments comme l'école de Grignon, des cathédrales et des conservatoires des arts et métiers et autres encore n'ayant rien de commun avec les beaux-arts et rentrant dans les attributions de l'instruction publique ou du commerce.

M. le rapporteur a rappelé que la création du ministère des beaux-arts, en 1870, en faveur de M. Maurice Richard, souleva de vives protestations, non seulement dans la gauche, mais encore dans une grande partie de la majorité. Au bout de quelques mois ce ministère fut supprimé et ces différents services rattachés à celui de l'instruction publique.

M. Chesnelong, rapporteur à ce moment, repré- nait comme le rapporteur d'aujourd'hui le vou qui la Chambre fut consultée sur toutes les nouvelles créations de départements ministériels.

En créant deux nouveaux ministères sans avoir pris au préalable l'assentiment de la Chambre, le gouvernement a méconnu la doctrine républicaine.

Les charges imposées au budget par ces innovations seront considérables.

On a nommé un bibliothécaire au ministère des beaux-arts, où il n'y a pas de bibliothèque. Les dépenses qu'occasionnent les nouvelles installations sont très lourdes. La théorie dominante dans le gouvernement est de créer le plus de fonctionnaires possible pour réunir le plus d'attributions dans les mains de l'Etat. C'est là une théorie qui n'est pas républicaine et qu'il faut laisser à l'initiative privée.

L'orateur émet le vœu que la Chambre pousse le gouvernement dans cette voie qui seule convient à la République.

#### DISCOURS DE M. LEROY

M. Arthur Leroy, rapporteur, dit que la commission en acceptant la création des nouveaux ministères, a réservé l'examen des détails. L'opinion publique s'est prononcée, dit-il, dans un sens favorable à la tâche entreprise par le président du conseil.

La commission n'a pas voulu entraver dès le début un ministère nouvellement organisé, et elle a émis le vœu que toute création nouvelle fut soumise à l'assentiment du parlement ; elle a réservé tous les droits de la future commission du budget de 1882. Dans ces conditions, l'orateur croit pouvoir demander à la Chambre de voter la loi présentée.

#### DISCOURS DE M. ANTONIN PROUST

M. Antonin Proust, ministre des arts, déclare que la nouvelle organisation ne coûtera pas aussi cher que le croit M. Franck-Chauveau et qu'elle sera utile, à plusieurs points de vue. Aucun conflit ne sera possible et il n'y aura aucune dépense nouvelle.

D'ailleurs, ajoute le ministre, la séparation entre les affaires civiles et militaires, en ce qui concerne le ministère du commerce et des colonies, était réclamée depuis longtemps par les députés.

Quant au ministère des arts, ses rapports avec l'instruction publique et les municipalités sont soigneusement déterminés, il doit veiller à la prospérité des arts décoratifs qui ont placé la France au premier rang.

Il faut conserver cette supériorité. Il a été reconnu nécessaire d'organiser un ministère spécial pour veiller sur tout ce qui concerne les bâtiments civils et les monuments historiques. En agissant ainsi on pourra réduire le nombre des fonctionnaires et les mieux payer. On a l'intention de laisser toute liberté aux beaux arts.

M. Antonin Proust répète que les dépenses d'installation seront peu considérables et il termine en affirmant la grande utilité du ministère des arts.

M. le prince de Léon déclare que les crédits demandés sont la négation des promesses du parti républicain. L'opposition-dit-il demandait jadis la réduction de dépenses ; maintenant qu'elle est arrivée au pouvoir, elle grève le budget de charges qui ne s'élèveront pas à moins d'un million par an.

Il dit que M. Bethmont, en 1870, critiquait la création d'un sous-secrétariat d'Etat et on a aujourd'hui augmenté le nombre de ces fonctionnaires en proportion considérable, ce qui est inutile et exagéré.

M. Beauquier proteste contre l'extension du fonctionnarisme et l'ingérence de l'Etat dans tout ; on a et, dit-il, jusqu'à demander l'adjudication des bureaux de tabac. L'idée paraît bizarre, parce qu'elle est neuve.

M. le président du conseil dit que l'idée n'est pas neuve, que c'est simplement le rétablissement de la vénalité des charges.

M. Beauquier reconnaît que le gouvernement avait le droit d'organiser les services à sa guise ; mais à la condition de ne pas gréver le budget. Le ministère des arts est inutile ; il ne faut en France ni art d'Etat, ni religion d'Etat.

#### TÉLÉGRAMMES DE NUIT

FIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

#### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 8 Décembre,

##### A LA CHAMBRE

La réunion de l'extrême gauche a été renvoyée à une date qui sera ultérieurement fixée.

La commission chargée de l'enquête sur l'élection de M. Soubeyran quittera Paris lundi prochain.

##### AU SÉNAT

Le rapport de M. Varroy conclut à l'adoption des crédits demandés pour l'expédition de Tunisie.

La discussion de ce rapport aura lieu samedi, ainsi que celle du rapport de M. Renol sur l'indemnité à accorder aux victimes du Deux Décembre.

#### SÉNAT

##### LA SÉANCE

Séance du jeudi 8 décembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

La séance est ouverte à 3 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans discussion.

##### L'EXPOSITION D'ÉLECTRICITÉ

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition internationale d'électricité.

Le Sénat adopte le projet sans discussion.

##### LES VICTIMES DU DEUX-DÉCEMBRE

M. Le Noël dépose un rapport relatif à la loi sur les victimes du Deux Décembre. Les conclusions tendent à l'augmentation du délai fixé pour les réclamations.

L'urgence est déclarée.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion immédiate.

M. le Président annonce que 147 membres seulement ayant pris part au vote, le scrutin est nul et devra être recommencé à la prochaine séance.

#### FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES

139

## Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

### LE SECRET DES CHAMPDOCE

Mais comment savoir qui ils allaient visiter ?... Le plus naïf fieur n'eût pas été embarrassé, André l'était extrêmement lorsque, s'étant approché, il distingua au fond du vestibule, sur une plaque de marbre, ces mots : Bureau au premier.

Ce fut un trait de lumière.

— Eh !... pensa-t-il, c'est ici que demeure le banquier Martin Rigal.

Il entra à son tour, questionna la concierge : il ne s'était pas trompé.

— Décidément, se dit-il, j'ai de la chance, et si mon petit marchand peut m'apprendre qui sont ces deux inconnus, j'en aurai fait une bonne campagne.

Pourvu qu'il ne soit pas parti... Non seulement il ne s'était pas éloigné, mais il y avait deux marchands pour un, près du réchaud, deux jeunes drôles en blouse, la casquette sur l'oreille, qui discutaient avec tant d'animation, qu'ils ne remarquaient pas André quand il vint se placer tout près d'eux.

Ces messieurs débattaient un marché.

— C'est assez me lanterner comme cela, disait l'un. J'ai dit mon dernier mot à ton père. Vous voulez ma

place et mon réchaud... c'est deux cent cinquante francs.

— Le vieux ne donnera pas plus de deux cents francs.

— Alors, il peut se fouiller !... deux cents francs, une place de cent sous par jour !... il n'est pas chien ! Et j'ai des journées de plus de dix francs, foi de Toto Chupin.

Toto Chupin !... le nom plut à André, et c'est à celui qui le portait qu'il s'adressa.

— Mon ami, lui demanda-t-il vous étiez là, tout à l'heure ; vous avez vu descendre de cette maison, et causer un instant trois messieurs ?

— Le jeune drôle commença par toiser de l'air le plus insolent ce questionneur qui osait l'interrompre, puis, d'un ton brutal.

— Qu'est ce que cela peut vous faire, à vous ? dit-il... Passez donc votre chemin.

André n'avait pas étudié les gens de bourse, mais il avait observé et d'un peu plus qu'il n'eût voulu, jadis, cette engeance parisienne dont Toto-Chupin était un agréable spécimen ; il en connaissait la langue et les mœurs...

— Réponds toujours, insista-t-il, ça ne t'écœurera pas la bouche.

— Eh bien !... oui, je les ai vus... après !

— Après ?... il y a que je voudrais bien savoir leurs noms, les connais-tu par hasard ?

Toto-Chupin avait soulevé sa casquette pour se gratter la tête, ce qui est sa façon de stimuler son intelligence, et tout en ébouriffant ses vilains cheveux jaunâtres il guignait André, l'examinant curieusement, le soupesant, pour ainsi dire l'évaluant...

— Et si je les connaissais, ces hommes, répondit-il enfin, si je vous disais leurs noms !... Que me donneriez-vous ?

— Dix sous.

Le mauvais drôle gonfla tant qu'il put une de ses joues, et appliqua dessus un bruyant coup de poing,

ce qui est l'expression superlative de son ironie et de son dédain.

— Prenez garde de casser vos bretelles ! s'écria-t-il, avec un inexprimable accent. Dix sous !... Oh ! là ! là !... Voulez-vous que je vous le prête ?

André haussa tranquillement les épaules.

Pensais-tu donc, fit-il, que j'allais t'offrir vingt mille francs de rentes ?

— A sa grande surprise, Toto éclata de rire.

— Gagné !... dit-il. J'avais parié avec moi que vous n'étiez pas un cocodès, j'ai gagné !... Je me dois un canon...

— Et à quoi reconnais-tu cela ?

— Tiens !... Un cocodès m'aurait offert cent sous ; j'aurais demandé vingt francs, il en aurait aboulé dix, autant de francs que vous de sous.

Le peintre ne put dissimuler un sourire.

— Tandis que vous, poursuivit Toto, on ne vous fait pas voir le tour...

Il s'interrompit, et la contraction de ses lèvres et de son front trahissait l'effort de sa pensée.

Maitre Toto-Chupin était fort perplexé. Ces noms, il les savait ; devait-il les dire ? Son flair exercé reconnaissait un ennemi. Ce n'est point aux marchands de marrons que les gens bien intentionnés s'adressent pour obtenir des renseignements. Parler, c'était, selon toute probabilité, causer quelque préjudice à B. Mascarot ou aux siens, à Beaumar-chef ou au doux Taintane.

C'est là ce qui décida Chupin.

— East !... fit-il, je vais vous les dire ces noms ! Gardez vos dix sous... Je vous les dirai à l'œil, parce que vous me plaisez, foi de Toto. Le grand sec, c'est le paron, le papa Mascarot, quoi !... L'autre, le gros père, c'est son ami, le docteur Hortebize. Quand au troisième... attendez donc que je cherche...

— Oh !... celui-là, je le connais, il s'appelle Verminet.

— Vous y êtes !...

André était tellement enchanté de Chupin, qu'il tira de sa poche et jeta sur le couvercle du fourneau une pièce de cinq francs, en disant :

— Tiens !... voilà pour ta peine.

C'est avec une grimace et un geste de singe que le garnement ramassa la pièce.

— Merci ! mon prince, fit-il.

Il allait ajouter quelque plaisanterie, quand après un coup d'œil jeté dans la rue, tout à coup sa physionomie prit une expression sérieuse et même inquiète, et il l'arrêta sur le jeune peintre un regard singulier.

— Qu'y a-t-il ? demanda André, qui surprit ce regard.

— Rien, répondit Toto, oh !... rien du tout. Seulement, tenez, vous avez l'air d'un bon enfant, vous, et pas fier... Eh bien !... moi, à votre place, je fme méfierais.

— Et de quoi, bon Dieu !...

— Dame !... je ne sais pas, moi !... C'est une idée que j'ai, comme cela, qu'on voudrait vous faire chanter... Mais en voilà assez, pas vrai !...

Il tourna le dos, sur ces derniers mots prononcés d'un ton rogue, et reprit avec son acheteur la discussion du marché.

Le jeune peintre avait grand-peine à cacher son profond ébahissement.

Il comprenait bien que cet affreux drôle devait savoir quantité de choses qui lui seraient prodigieusement utiles, mais il comprenait aussi que pour le moment il était résolu à se taire, et que ce serait folie que d'essayer seulement de lui tirer un mot.

Il pensa que mieux valait en rester là pour le moment et revenir le lendemain. N'était-il pas certain de toujours trouver le jeune drôle, alors même qu'il faudrait le faire rechercher par son successeur ?

A suivre

L'orateur demande si le ministère a l'intention de créer encore des ministères sans l'assentiment du Parlement.

## DISCOURS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta répond que la division du travail est indispensable à la bonne expédition des affaires. Quant au système des adjudications, ce serait revenir aux créations des anciens régimes.

Il peut y avoir des modifications à faire dans l'administration ; ces modifications faites, on aura un instrument de travail merveilleux.

Certaines opinions tendent à implanter en France un fédéralisme déplorable.

L'orateur déclare que lui et ses amis le combatront toujours. Le ministère de l'agriculture a la sauvegarde de la principale industrie nationale. Sa création était réclamée depuis 1816.

Quant à la création du ministère des arts, elle est justifiée par le titulaire. Les réserves de la commission et les allusions faites au choix des personnes ont un caractère dangereux, et portent atteinte aux droits du président de la République.

La question doit être posée franchement et la Chambre doit se prononcer pour ou contre les crédits avec leur caractère politique et gouvernemental.

## DISCOURS DE M. RIBOT

M. Ribot répond, au nom de la commission, qu'elle ne s'est pas attachée à la critique du détail ; qu'elle a jugé un acte gouvernemental au point de vue politique, mais qu'elle n'a pas voulu créer de difficultés en décourageant les débuts du gouvernement et qu'elle attend ses actes.

La commission a donc proposé d'accepter les crédits, mais néanmoins elle a reconnu que la création de nouveaux ministères avait un caractère législatif.

L'orateur cite l'exemple de M. de Bismark qui n'a pas osé créer un ministère de chemins de fer, à cause de l'opposition du Parlement. Une création de ce genre touche à l'organisation permanente du gouvernement.

On observe que le Parlement ne peut s'opposer à ces créations en repoussant les crédits. Sa liberté est limitée, dit l'orateur, s'il est forcé de renverser le gouvernement pour faire connaître sa volonté.

Il est inadmissible qu'il soit possible de créer un ministère par un simple décret, quand il faut une loi pour créer une sous-préfecture.

Le Parlement doit donner son avis sur ces questions et être saisi par une loi sans être forcé de renverser le ministère. Le président du conseil était plus jaloux des préjudices causés à la Chambre quand il était président de la commission du budget.

La commission a voulu non pas faire échec au ministère mais appeler l'attention du pays et du Parlement sur un fait grave.

## RÉPLIQUE DE M. GAMBETTA

M. le président du conseil soutient que le président de la République a justifié de ses droits en créant de nouveaux ministères, mais que le Parlement a le droit, lui aussi, de refuser le crédit demandé.

L'introduction d'un vote sans loi sur les crédits est critiquable ; la vraie marche à suivre serait d'inviter le gouvernement à présenter une loi sur la question. Le vœu de la commission présente un caractère politique et constitue une censure contre le pouvoir exécutif. Pourquoi la commission ne renoncerait-elle pas à ce vœu ?

Ce vœu, elle pourra le reprendre sous une autre forme ; elle donnerait ainsi un témoignage des sentiments dont elle est animée.

M. Ribot répond que la commission ne peut rien retirer puisqu'elle ne propose rien ; on ne peut pas retirer une opinion, on peut seulement ne pas insister sur une question.

La Chambre passe à la discussion des articles.

## ADOPTION DU PROJET

La Chambre passe au vote pour le traitement du ministre et du personnel du ministère des arts.

Votants..... 457

Pour..... 340

Contre..... 117

Le crédit est adopté.

M. Leroy, rapporteur, propose au nom de la commission une augmentation de 6,250 fr. au chapitre 2 du ministère du commerce, pour la location d'un immeuble.

L'ensemble du projet est mis aux voix.

Votants..... 483

Pour..... 380

Contre..... 103

Le projet est adopté.

La séance est levée à 6 h. 40.

Demain, séance publique à 2 heures.

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 8 décembre.

La Liberté dit que l'union des nations de race latine serait au point de vue commercial un élément de prospérité.

Le Paris voudrait voir les groupes parlementaires s'organiser.

Le National désapprouve le résultat du voyage de M. Depretis allant à Vienne justifier les pronostics de M. de Bismark.

La France veut voir le ministère entièrement libre pour l'exécution de son programme.

Le Télégraphe suppose que l'Angleterre est en train d'opérer pour arracher des concessions au nouveau ministère.

Le Temps dit que les électeurs de M. Devès peuvent traiter en affaire de famille cette élection où personne n'a rien à voir.

## EN AFRIQUE

### NOUVELLES DE TUNISIE

La colonne Philebert

Tunis, 8 décembre. — Le général Philebert s'avance vers le sud avec sa colonne. Il a quitté les montagnes des Ouled-Ayar, où, en ce moment il fait très froid et où les troupes n'étaient nullement abritées contre les intempéries de la saison. La tribu des Ouled-Ayar campe dans des montagnes fort élevées où la neige a déjà fait son apparition.

Le général Philebert ira sans doute au sud de Kairouan. Il a achevé de régler avec les Ouled-Ayar les contributions de guerre. Tout a été payé. Ces indigènes ont vendu une grande partie de leurs troupeaux pour faire de l'argent. Des spéculateurs ont profité des prix relativement très bas.

Partout ailleurs l'impôt rentre assez facilement, d'après les nouvelles qui arrivent de divers points de la Régence.

Les pluies diluviennes, qui ne cessent de tomber depuis plusieurs jours, permettant des labours et semailles partout, l'indigène est encouragé et paye plus facilement, en vue d'un avenir presque assuré. Le mauvais temps est général dans toute la Régence, et les pluies sont tombées même dans les contrées où il pleut le plus rarement, de sorte que la venue des Français est considérée comme très heureuse par ces populations superstitieuses.

### Les attentats contre les Français

Tunis, 8 décembre. — Outre l'individu qui, à la Goulette, a tiré sur un vétérinaire de l'armée, heureusement sans l'atteindre, dans la nuit d'hier, à Hammamif, des indigènes ont tiré sur des voyageurs et les ont dépouillés. Des punitions exemplaires sont nécessaires quand des faits pareils se présentent.

Les nouvelles que je reçois de toute la côte depuis Gabès sont que tout est tranquille, que les indigènes sont à leurs travaux et que nos soldats sont en assez bonne santé.

Les garnisons sont aussi bien traitées que possible.

### La colonne Laroque

Tunis, 8 décembre. — Le général d'Aubigny, commandant la subdivision territoriale de Testour, vient d'adresser aux troupes de la 12<sup>e</sup> brigade l'ordre du jour suivant, daté de son quartier général de Maguéraoua :

Le général commandant la subdivision de Testour adresse à M. le colonel de Laroque, commandant la colonne du Kef, campée à Ellès, ses compliments sans restriction pour la satisfaction qu'il a éprouvée dans sa visite au camp d'Ellès. Choix de la position, tenue du camp, répartition des divers éléments ; tenue, immobilité, correction des positions des soldats sous les armes, de leurs officiers. Aspect franc et satisfaisant du soldat qui est fier et heureux de la vie qu'il mène ; enfin dévouement complet du chef au soldat et du soldat au chef.

Tout et tous, en un mot ; sans oublier M. le médecin en chef de l'ambulance, qui campe près de ses malades, veille sur eux jour et nuit. Tout, dis-je, fait honneur à l'armée et au chef expérimenté qui a obtenu ces résultats.

## DANS LE SUD ORANAIS

### Le nouveau sultan algérien

Oran, 8 décembre. — On annonce de Tlemcen qu'une incursion ayant l'est ou le nord-est de la province d'Oran pour objectif paraît très probable. Ce mouvement serait conduit par Bou-Amema et Si-Kaddour, accompagnés du chérif de Madaghra, que les Derober auraient proclamé sultan. Si-Siiman marcherait avec les autres marabouts.

Les dispositions des indigènes de la région de Sebdu qui avaient été annoncées comme douteuses sont considérées aujourd'hui comme bonnes.

Alger, 8 décembre. — D'après une dépêche de Saïda, les Arabes insurgés du Sahara oranaïse auraient proclamé un sultan du consentement de Si-Kaddour, de Si-Siiman et de Bou-Amema. Ce personnage, nommé le chérif Mohamed-ben-Ali, se trouverait dans le pays des Berbères-Madghra, à 80 kilomètres au sud-ouest du Tafilalet, où aurait été émis, sous ses auspices, l'accord intervenu entre les trois marabouts au mois de juillet dernier.

Plusieurs rapports d'indigènes attribuaient à Bou-Amema une déclaration portant que lui, n'était que le précurseur d'un sultan qui se montrerait bientôt. Ces rapports, rapprochés de quelques autres bruits de même nature, ont servi de point de départ à des investigations qui donnent à croire que ce sultan annoncé par Bou-Amema était le fils cadet d'Abd-el-Kader.

Les contingents dissidents s'augmenteraient, suivant les récentes dépêches, de nombreux Doui-Ménia et de Beni-Guil ; d'autre part, les Berbères ne sont point nomades, mais sont cependant d'excellents cavaliers ; leur pays comprendrait cent trente-six villages formant une sorte de confédération.

En résumé, il semblerait que l'extrême Sud est en proie à une agitation tendant à réunir toutes les populations en un seul faisceau, sous une direction unique.

Il est probable que, grâce à l'activité de nos colonnes, le sultan Mohamed-ben-Ali ne gardera pas longtemps le pouvoir et que la résurrection du royaume arabe sera de courte durée.

### Les Opérations

Oran, 8 décembre. — Une dépêche du général Coloume annonce que le mouvement de Si-Kaddour et de Bou-Amema a commencé.

## LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

### Dans la Seine

M. Clémenceau a convoqué les électeurs sénatoriaux radicaux dans la salle du Grand-Orient, pour arrêter les candidatures.

M. Engelhard, président du conseil municipal de Paris, va poser sa candidature au Sénat, en remplacement de M. Hérold à qui ses fonctions de préfet de la Seine ne permettent pas de briguer les suffrages des électeurs sénatoriaux de ce département.

## Dans Seine-et-Oise

Les délégués sénatoriaux du département de Seine-et-Oise se sont réunis hier à deux heures, dans les salons de l'hôtel Continental. L'assemblée était très nombreuse. On remarquait parmi les assistants, MM. Léon Say, Ferry, Gilbert-Boucher et M. Maze.

Dans une courte allocution, M. Maze a exposé l'objet de la réunion qui est de demander aux sénateurs sortants un compte-rendu de leur mandat et aux candidats un exposé de leur programme.

Cet ordre du jour étant accepté, on procède à la nomination du bureau. M. Maze est élu à l'unanimité, après quoi il propose d'appeler comme assesseurs les délégués sénatoriaux des six arrondissements.

Le bureau constitué, on entend d'abord M. Ferry, qui fait connaître à l'assemblée que, pour garder sa complète indépendance, il a refusé tout récemment le poste de gouverneur de la Banque de France.

L'honorable sénateur rappelle en outre la circulaire qu'il a récemment adressée à ses électeurs et il termine en disant qu'il est entièrement dévoué à la République, et que, s'il est réélu, il restera fidèle à la conduite qu'il a tenue dans le passé.

M. Gilbert-Boucher succède à M. Ferry. L'honorable sénateur rappelle ses votes dans les principales questions politiques soumises au Sénat depuis 1876.

M. Léon Say prend ensuite la parole et se prononce comme les orateurs précédents pour la déclaration du Cercle national.

Cette déclaration contient, on s'en souvient, les points suivants :

- 1<sup>o</sup> La révision de la Constitution, limitée aux trois points suivants :  
Extension des bases électorales sénatoriales  
Suppression de l'inamovibilité ;  
Réglementation des attributions budgétaires du Sénat ;
- 2<sup>o</sup> L'instruction primaire obligatoire et laïque ;
- 3<sup>o</sup> La réforme de notre législation municipale dans un sens nettement libéral, de façon à élargir le cercle d'action des conseils municipaux ;
- 4<sup>o</sup> La réforme de la magistrature sur des bases conformes aux institutions démocratiques ;
- 5<sup>o</sup> Le service militaire obligatoire pour tous et la suppression du volontariat ;
- 6<sup>o</sup> De nouvelles précautions légales contre les biens de main-morte ;
- 7<sup>o</sup> Des mesures effectives contre l'exploitation financière des titres de sénateur et de député.

M. Cartier, conseiller d'arrondissement, pose sa candidature sur le même programme, dont il est un des signataires, mais cette candidature n'est pas adoptée. Celles de MM. Ferry, Léon Say et Gilbert-Boucher sont successivement adoptées à une grande majorité.

Il est procédé ensuite à la constitution du comité républicain départemental.

## Informations

Paris, 8 décembre

### La circulaire sur l'Algérie

Les instructions du ministre de l'intérieur relatives à l'Algérie ne seront pas publiées au Journal officiel parce qu'il n'est pas d'usage de publier des documents de ce genre.

Le gouverneur général donnera à ces documents la publicité qu'il jugera utile de leur donner.

### M. Roustan

S'il faut en croire une dépêche adressée de Tunis au Times et qui est reproduite ce soir par les journaux de Paris, le voyage de M. Roustan en France n'aurait pas pour cause principale le désir que notre ministre résident de Tunis ait pu avoir d'assister aux débats de son procès contre l'Intransigeant. M. Roustan serait tout simplement rappelé et le général Lambert, dont la mission n'a pas encore un caractère bien défini, le remplacerait à Tunis.

Il va sans dire que je vous transmets ce bruit sous toutes réserves, sans vous garantir le moins du monde ce qu'il peut y avoir de plus ou moins fondé dans le caduc du journal de la Cité.

### A l'Académie française

Aujourd'hui ont eu lieu les élections de trois académiciens.

M. Sully-Prudhomme, l'élegant et délicat poète, a été nommé au fauteuil laissé vacant par la mort de M. Duvergier de Hauranne. M. Cherbuliez a été appelé au fauteuil de M. Dufaure, et M. Pasteur, l'éminent chimiste, au fauteuil de M. Littré.

### La question de la monarchie

On lit dans le Journal du Loiret :

On assure que M. de Mun et M. Freppel ont l'intention, si on ne pose la question de la monarchie du moins de proclamer l'excellence du principe monarchique, dans le Congrès, s'il il y en a un qui soit convoqué pour la révision de la Constitution.

« Beaucoup de sénateurs et de députés conservateurs se montrent fort étonnés de ce projet. Mais en doute qu'aucun avis puisse détourner M. de Mun et M. Freppel, qui, tous deux, ont une confiance absolue soit dans leur tactique parlementaire, soit dans les ordres dont ils se disent porteurs. »

### Mesures contre la peste

Une quarantaine de trois jours a été imposée par le conseil sanitaire de Marseille, à toutes les provenances de la mer Rouge, qui n'étaient soumises en ce moment qu'à une quarantaine de 24 heures.

### L'exposition de Rome

Le projet d'une exposition universelle à Rome est appuyé à Paris par un groupe d'hommes politiques, de littérateurs et d'artistes.

### Départ de M. Tirman

Le nouveau gouverneur général de l'Algérie a quitté Paris ce soir, pour se rendre à son poste. Il a eu dans la journée un long entretien avec M. Gambetta et M. Roustan.

### Les caisses d'épargne postales

Le Journal officiel publie un décret rendu sur la proposition du ministre des postes et des télégraphes, et aux termes duquel, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882, tous les bureaux de poste de la France continentale seront ouverts au service de la caisse d'épargne postale, sauf les bureaux de Valgoigo (Ardèche), Coupiac (Aveyron), Montbrun-les-Bains (Drôme), l'île d'Ouessant (Finistère), Nasbinais (Lozère), les Aldudes (Basses-Pyrénées), Flumet (Sarvoie) et Porquerolles (Var), pour lesquels il sera statué ultérieurement.

Un décret ultérieur déterminera le mode et la date du fonctionnement de la caisse d'épargne postale en Corse et en Algérie.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1882, tous les bureaux de postes ouverts au service des caisses d'épargne postale qui, en vertu du décret du 23 août 1875, prétaient leur concours aux caisses d'épargne privées, ne seront plus autorisées à faire aucune opération pour le compte de ces caisses.

### Les évêques français à Rome

On sait qu'un grand nombre d'évêques français sont en ce moment à Rome pour assister aux fêtes de la canonisation du bienheureux Labre. C'est du moins le but officiel et apparent de leur voyage.

Or, s'il faut en croire une dépêche adressée de Rome au Télégraphe, cette canonisation ne serait qu'un prétexte et les prélats ne se réuniraient à Rome que pour examiner à loisir, sous la direction du pape et des chefs des congrégations religieuses, la conduite qu'ils devront tenir en présence de la déclaration faite par M. Gambetta d'en revenir à l'application stricte du Concordat.

Il paraît certain que les jésuites auraient de fortes chances de faire triompher leur système dans ce concile au petit pied.

Ils estiment que les évêques français doivent rompre ouvertement avec le gouvernement de la République, et en venir à toutes les extrémités, au cas où, par exemple, les séminaristes seraient astreints à la loi militaire.

### Les bataillons scolaires

La commission des bataillons scolaires revenant en partie sur sa première décision, a pensé, dit la Ville de Paris, qu'il convenait d'adopter pour l'équipement du bataillon modèle, quatre sortes de toilettes (gros treillis, chevrote, drap tylole) qui lui ont paru devoir être essayés ; le type d'uniforme serait le même, l'étoffe seule varierait.

Les fournisseurs choisis sont MM. Godchaux pour deux sortes d'étoffes, Godillot et Jaluzot pour les deux autres. L'expérience faite, la fourniture de l'étoffe reconnue la meilleure serait mise en adjudication.

Quant au baret, qui sortirait, comme nous l'avons dit, des ateliers de la marine de l'Etat, il serait garni d'un ruban portant le nom d'un homme de guerre, militaire, marin, général ou soldat. Ainsi, il y aurait le bataillon Hoche, le bataillon Barra, etc.

Le premier bataillon équipé, bataillon modèle, sera celui du 5<sup>e</sup> arrondissement. Il se composera de 640 enfants et sera partagé en 4 compagnies.

### Petites Nouvelles

M. Hubert Delisle, ancien sénateur, bonapartiste, est mort subitement à Bordeaux.

Le procès de M. Oskar Gay de Tunis contre l'Événement, vient demain devant la 3<sup>e</sup> chambre correctionnelle.

M. Vautrain, ancien président du conseil municipal de Paris, ancien député de la Seine à l'Assemblée nationale, est à toute extrémité.

## BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Jeudi 8 décembre 1881

3 0/0.....	85 30	Egypte.....	366 87
3 0/0 nouveau...	85 30	Autrichiens.....	292 50
5 0/0.....	115 72	Alpino.....	292 50
Italien.....	90 80	Lombards.....	558 75
Turc.....	13 95	Panama.....	558 75
Extérieure.....	30 5/8	Tunis.....	322 50
Intérieure.....	30 5/8	Crédit de Paris.....	1172 50
Crédit lyonnais.....	54 25	Laenderhanck.....	2967 50
Chemins Turcs.....	763 25	Suez.....	756 25
Banque Ottom.....	2715	Rio.....	1838 75
Union.....	2970	Foncier.....	1838 75
id. nouvelle.....	2970		

## Le Congrès Ouvrier de Paris

Le cinquième congrès socialiste ouvrier de France a terminé ses travaux hier soir par l'adoption des résolutions suivantes :

Appel à tous les travailleurs pour se grouper en chambres syndicales appelées à émaner les classes laborieuses ;

Suppression de toutes les lois qui paralysent leur existence, particulièrement des articles 291, 292, 294 du code pénal ;

Fédération de toutes les chambres syndicales ;

Suppression des bureaux de placement et agences intermédiaires, et prompt réorganisation de ces bureaux par les chambres syndicales ;

Formation de commissions mixtes composées de patrons et d'ouvriers, chargées d'aider les conseils de prud'hommes dans leurs travaux et de fixer le prix du travail afin d'empêcher les grèves ;

Suppression de l'enseignement religieux dans les écoles ;

Laïcité, obligation et gratuité de l'instruction primaire ;

Instruction secondaire accessible aux enfants du peuple par la gratuité après concours ;

Gratuité des fournitures scolaires ;

Création d'écoles professionnelles dans toutes les communes ;

Maintien du contrat d'apprentissage jusqu'à ce que l'apprenti relève des chambres syndicales ou des écoles professionnelles ;

Maintien du travail à la tâche et à la journée ;

Etablissement par l'Etat de commissions chargées de veiller à la salubrité et à la sécurité des ateliers ;

Coopération par la fédération des chambres syndicales ;

Etablissement de caisses de retraite gérées par les chambres syndicales et subventionnées par l'Etat. Le congrès a rejeté en outre, comme sortant de ses attributions, une motion demandant l'abrogation de la loi sur l'Internationale des travailleurs.

## ÉTRANGER

### Italie

#### Discours de M. Mancini

Rome, 8 décembre. — M. Mancini a fait hier, à la Chambre des députés, d'importantes déclarations que je m'empresse de vous signaler.

M. Mancini a promis de communiquer tous les documents ne pouvant pas compromettre les négociations pendantes.

and il a assumé le portefeuille des affaires étrangères. La situation de l'Italie à l'égard de la France, de l'Autriche et de l'Allemagne, était très difficile : le cabinet s'est attaché à régner son autorité et son influence, à dissiper les défiances relatives aux prétendues intentions de l'Italie et à rétablir des rapports amicaux avec les puissances voisines, mais surtout avec l'Autriche et l'Allemagne.

La conférence de Vienne a eu un grand succès; toutefois l'approche de la personne, comme le prouve la conclusion du traité de commerce avec la France. Le Mancioli droit que le silence est la meilleure réponse au discours de M. de Bismarck, qui a voulu surprendre le libéralisme est tout simplement du libéralisme masqué.

Mancioli constatant que l'Italie seule n'a pas réussi la situation créée par le traité de Bardò, a ajouté une discussion à ce sujet serait prématurée. Relativement à l'Egypte, il regrette que l'action de l'Italie ne soit pas associée à celle de la France et de l'Angleterre.

La question du Danube, l'Italie est préoccupée de sauvegarder le principe de la liberté. Mancioli a annoncé qu'il avait pris l'initiative d'une convention internationale pour la protection des droits des étrangers et qu'il avait créé une commission pour un projet de loi sur l'extradition. Il a conclu en disant que son but est que l'Italie ait une autorité et une influence légitimes parmi les nations.

### Autriche-Hongrie

#### Aux Bouches du Cattaro

**Pesth, 8 décembre.** — La Gazette de Hongrie donne les renseignements suivants sur la situation dans les Bouches du Cattaro :  
Le général baron Jannovics, le nouveau gouverneur de la Dalmatie, a ordonné de renforcer avec de l'infanterie et de l'artillerie les garnisons de tous les forts à Spizza, Pastrovicchio et Spizza.  
Dans un combat contre les insurgés, les Autrichiens ont perdu vingt hommes.  
Le prêtre monténégrin Peco Matanovic s'est rendu à Spissio, où il a pris le commandement des rebelles de Stojan Kovacevics.  
Le capitaine du bateau à vapeur faisant le service entre Budua et Spizza a été pillé par des brigands herzégoviens. A un mille de Budua. Le chef de la bande, nommé Kukoli, a été arrêté à Cattigne.  
Il y a eu, affirme-t-on, deux rencontres à Gacko et à Pucina Toica. Deux soldats ont été tués.

On mande de Cattigne que, pour satisfaire à ses desirs internationaux, le prince Nikita a ordonné de placer des cordons militaires sur les frontières de Roche di Cattaro et de l'Herzégovine.

### Pays-Bas

#### La possession de Bornéo

**La Haye, 8 décembre.** — La prise de possession de la partie nord de l'île de Bornéo par une Compagnie anglaise a provoqué une certaine émotion dans les Pays-Bas auxquels appartient, comme on sait, la partie sud de cette île. Le gouvernement est résolu cependant à ne pas s'opposer à l'installation des établissements anglais.  
Hier, le ministre des affaires étrangères a affirmé à la seconde Chambre que les communications de l'Angleterre, relatives à l'établissement de Bornéo, sont rassurantes : il n'est nullement question, d'après lui, de souveraineté anglaise, mais seulement de comptoirs commerciaux. Le gouvernement néerlandais ne pouvait pas prendre la responsabilité de créer un différend à ce sujet.

### LES AFFAIRES D'EGYPTE

Les dernières nouvelles d'Egypte sont moins satisfaisantes et font craindre des complications.  
La *Pall Mall Gazette* (correspondance de Paris, 8 novembre), signale une nouvelle campagne dirigée contre l'influence française et anglaise par le parti national égyptien, dont le chef est Araby-Pacha, le plus marquant des colonels, auteurs du *pronunciamento* de l'été dernier.  
Après le *Daily Telegraph*, le parti national et les colonels eux-mêmes ne seraient pas sans inquiétude. Ils craignent que le khédivé n'ait fait des démarches pour assurer la protection éventuelle de la Turquie par voie d'intervention directe.  
Le *Daily News* se fait l'écho des protestations indignées de la colonie européenne, à propos des mesures de répression délictées contre la presse étrangère. Non seulement le ministre de l'intérieur des journaux à une censure très rigoureuse, soumet mais il menace d'une amende leurs distributeurs et leurs abonnés.

### LES DESCENDANTS DE CAMILLE DESMOULINS

Un jeune lettré haïtien, M. Jules Auguste, vient de découvrir l'existence à Haïti de plusieurs descendants, ou plutôt descendantes de Camille Desmoulins.  
A l'heure où la ville de Guise se propose d'élever une statue à l'auteur du *Vieux Cordelier*, les petits enfants de Camille sont dans la misère à Haïti. M. Jules Auguste possède, paraît-il, la preuve que la pension accordée par le Conseil des Cinq-Cents au fils de Camille — au petit Horace alors au collège — n'a jamais été payée.  
Elle fut cependant votée, le 26 avril 1796, sur le rapport de Bailleul, avec ce considérant :  
Considérant que Camille Desmoulins, aussi représentant du peuple, membre de la Convention nationale, fut assassiné à la mort pour s'être élevé contre les proscriptions et avoir rappelé les principes d'humanité depuis longtemps oubliés.  
Horace Desmoulins, dit à ce sujet le chroniqueur de *Temps*, ne fut pas abandonné après la mort de son père et de sa mère. Mme Duplessis, sa grand-mère, veilla sur lui. Bruno, le futur maréchal de France, l'ami de Camille, multiplia ses démarches auprès des comités, et en l'an IX, l'enfant était placé au Prytanée de Paris, ce même lycée Louis-le-Grand où son père allait rêver dans la *Chartreuse* de Gresset.  
Il demeura là jusqu'au moment où l'on forma les listes des départements avec les boursiers envoyés au Prytanée. Horace fut désigné pour le lycée de Bordeaux. M. Jules Quicherat a raconté les efforts que fit Mme Duplessis pour empêcher son petit-fils d'être séparé d'elle. Fourcroy l'essaya. Ce fut en vain, Horace Desmoulins allait partir pour Bordeaux, lorsque M. Delanneau consentit à le prendre au collège de Sainte-Barbe parmi ses pensionnaires gratuits.  
Horace Desmoulins s'embarqua pour Haïti. Il y arriva en 1817, et devint commerçant. Vers 1822 ou 1823, il revint un moment en France, mais éprouva comme une hâte de retourner à Haïti. Il mourut à Gresset, le 29 juin 1826, tué en duel, a-t-on dit, ce fut M. J. Auguste nie formellement.  
M. le docteur Botances, savant et lettré à la fois, nous avait appris que les deux filles d'Horace Des-

moulins et de Zoé Villefranche s'étaient mariées à Haïti. L'une d'elles, Mme Boom, possédait les reliques d'Horace Desmoulins, son père. Elle a plusieurs enfants, comme sa sœur, Mme Boom et sa sœur sont donc les héritières directes de Camille Desmoulins. On ignorait qu'elles fussent aussi pauvres, et M. J. Auguste vient de faire une bonne action en nous l'apprenant.

### DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

#### LOIRE

##### Cour d'assises de la Loire

###### Vol de la Belle-Jardinière

**Saint-Etienne, 8 décembre.** — Les deux accusés, Bernier et Audin, sont deux repris de justice peu intéressants. Ils ont fait des aveux complets.  
Reconnus coupables sans circonstances atténuantes, ils sont condamnés : Bernier à 8 ans de travaux forcés, Audin à 5 ans de la même peine.  
Bernier a, en outre, différentes étapes à parcourir devant la cour d'assises avant d'être dirigé sur le bagne : il est poursuivi par le parquet du Puy comme ayant pris part à 4 vols qualifiés, et par le parquet de Gannat pour tentative de meurtre.  
On le voit, c'est un triste personnage.

#### Incendie

Nous avons encore un incendie à signaler aujourd'hui ce qui fait le troisième depuis dimanche.  
Hier soir, à 11 heures moins le quart, le feu s'est déclaré avec une grande violence, dans les magasins de Mme Pinocelli-Peirard, situés au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 6 dans la rue du Grand-Moulin, et appartenant à M. Béard.  
L'alarme ayant été rapidement donnée, deux pompes à bras fonctionnèrent bientôt.  
Les locataires affolés se sauvaient à demi vêtus, et ce n'est qu'au moyen d'échelles, que Mme veuve Pinocelli et sa bonne purent être descendues du 1<sup>er</sup> étage, où se trouvait le foyer de l'incendie et où elles couraient de grands dangers.  
Un voyageur de commerce, M. H. Monnet, un pompier et M. Laval, ont largement contribué à ce sauvetage.  
Au même moment, M. Lempereur, inspecteur de police, et deux personnes dont nous ignorons le nom, se frayèrent à grand-peine un chemin jusqu'au 4<sup>e</sup> étage, et, après avoir vainement fouillé plusieurs appartements, étaient assez heureux pour sauver un vieillard de 80 ans, M. Martinier, qu'ils trouvèrent couché et déjà à moitié asphyxié.  
Vers 1 heure du matin, grâce à de vigoureux efforts et aux torrents d'eau lancés par une pompe à vapeur qui fonctionnait depuis 11 heures 1/2, on était maître du feu.  
Les dégâts répartis entre quatre locataires et le propriétaire, ont été évalués approximativement à 68,000 francs couverts par diverses assurances.  
On ignore la cause du sinistre.

#### Accident au puits Villebœuf

Le bruit se répandait aujourd'hui vers midi, qu'une explosion venait d'avoir lieu dans les bâtiments extérieurs du puits Villebœuf et tout le quartier du Jardin-des-Plantes était en émoi.  
Il ne s'agissait pas d'une explosion, heureusement, mais de la rupture des câbles d'extraction.  
La secousse produite par cette violente rupture a été telle que la cage du puits a été littéralement détruite et ses débris ont été lancés à une assez grande distance sur le boulevard de l'Hôpital.  
Le bâtiment de la machine et la machine elle-même ont été sérieusement endommagés.  
Par un hasard heureux, le mécanicien n'a pas été blessé.  
Les mineurs ont pu sortir des galeries par un autre puits de la concession.  
Les dégâts sont purement matériels et le chômage du puits ne dépassera pas huit jours, nous dit-on.

#### ISÈRE

##### Lycée de Grenoble

**Grenoble, 8 décembre.** — Encore un nouveau et brillant succès à porter à l'actif de notre lycée.  
Sur onze candidats venus pour concourir aux examens de la licence ès-lettres, à la session de novembre, un seul a été admis et c'est un ancien élève de notre lycée.  
M. Tavernier, c'est le nom de ce candidat, a été immédiatement chargé du cours de rhétorique, au lycée de Montélimar.

#### Eboulement sur la ligne de Gap

Le train de Gap est arrivé ce matin avec un retard de plus de trois heures, par suite d'un éboulement qui a eu lieu au tunnel de Bois-Noir.

#### Tribunal correctionnel

Hier, à l'audience du tribunal correctionnel un incident s'est produit à la suite d'une condamnation à 1 jour de prison prononcée contre une jeune fille, domestique chez un cultivateur des environs de Grenoble, pour vente de lait falsifié, lorsqu'elle a été reconnue pour être une ancienne fille soumise nommée Mélanie F..., condamnée, il y a quelque temps à vingt jours de prison pour coups et blessures.  
Jusqu'à ce jour, cette jeune fille avait réussi à se soustraire aux recherches et à éviter l'effet de la condamnation prononcée contre elle.

#### Accident de voiture

Hier, vers les cinq heures du soir, un portefaix, le nommé Célestin Belle, conduisait à la gare une voiture à bras, chargée de colis, lorsqu'une voiture de l'hôtel des Alpes conduite par le sieur D..., suivant la même direction, vint heurter violemment celle de Belle qui fut renversé et se fit dans sa chute de graves contusions à la tête.  
Il a été transporté à la pharmacie Richard où il a reçu les soins que réclamait son état.

#### Vol

Un vol d'une somme de 800 francs, en pièces d'or de 20 fr. a été commis lundi dernier, au préjudice de Mme veuve Clet, rentière.  
Les personnes soupçonnées comme étant les auteurs de ce vol ont été interrogées et ont opposé les dénégations les plus énergiques à l'accusation portée contre elles.  
L'enquête se poursuit.

#### Disparition

**Jardin.** — Dimanche dernier, M. Girard, fermier au hameau de Bouchard, marié et père de deux enfants en bas âge, s'était rendu à Vienne dans la matinée, et depuis lors il n'a pas été revu.  
Il a quitté cette ville vers les six heures du soir, heure à laquelle il se trouvait dans un café de la rue Saint-Marcel.  
Voici le signalement de cet homme : Agé de 35

ans, assez gros, figure large, moustache blonde assez claire, cheveux et sourcils blonds, front large, yeux bleus, nez petit et bouche moyenne.  
Au moment de sa disparition, il était vêtu d'un pantalon en drap noir, d'une veste en drap gris et coiffé d'un chapeau en feutre noir mou.

#### Mort accidentelle

**Valbonnais.** — Le 29 novembre dernier, Virginie B..., âgée de 29 ans, demeurant aux Esbarts, revenait de chez son frère, qui habite le Périer. En traversant un sentier qui borde un ravin d'une profondeur d'environ 4 mètres, elle a perdu l'équilibre et a été précipitée dans le ruisseau de Léchalon, qui passe au fond de ce ravin. La mort a dû être instantanée.  
Son cadavre a été retrouvé dimanche dernier par sa mère.  
Cette fille faisant un fréquent usage des liqueurs alcooliques, on présume qu'elle se trouvait en état d'ivresse au moment de sa chute.

### COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. MONPÉLA, CONSEILLER

Audience du 8 décembre

#### Vois qualifiés

L'affaire de vols qualifiés dont nous avons parlé, s'est terminée hier soir.  
Guillaudon, Chambriatte et Pallain, déclarés coupables par le jury, sans circonstances atténuantes, ont été condamnés, le premier, à 10 ans, et les deux autres à 15 ans de travaux forcés.  
Ministère public : M. Talon, avocat général.  
Défenseurs : M<sup>rs</sup> Roé, Sapin, Lambert et Flachet.  
Cette affaire est la dernière de la session.

### CHRONIQUE LOCALE

#### AUJOURD'HUI

Vendredi, 9 décembre, 345<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. 43 ; coucher, 4 h. 01. Les jours baissent de 2 minutes.

Ephémérides (1603). — Naissance du poète anglais Milton.

Par décision ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1831 :  
M. de Lachevardière de Lagrandville, lieutenant-colonel du génie, récemment désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la 17<sup>e</sup> division d'infanterie (9<sup>e</sup> corps), est nommé à un emploi de son grade à l'état-major du gouvernement militaire de Lyon et du 14<sup>e</sup> corps d'armée.  
M. Chavand, chef de bataillon au 136<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, passe au 9<sup>e</sup> régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Dosse, passé dans un autre corps.  
M. Coudoux, capitaine-trésorier du 99<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de capitaine d'habillage au 115<sup>e</sup> régiment de même arme, en remplacement de M. Rolland, passé dans une compagnie.  
Par décret du 24 novembre dernier, M. Alexandre Feys, sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> régiment territorial de dragons, a été promu au grade de lieutenant au même régiment.  
M. Loup, médecin militaire, passe de l'hôpital du Gros-Cailhou au 22<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne.  
M. Veron, médecin attaché à l'hôpital de la Charité, à Lyon, et détaché aux hôpitaux de la division de Constantine, est affecté définitivement à ces hôpitaux.  
M. Leprêtre, médecin militaire attaché à l'hôpital des Collinettes, à Lyon, et détaché en Tunisie, est maintenu en Tunisie et affecté pour ordre aux hôpitaux de la division de Constantine.  
M. Méjasson, médecin militaire, passe de l'hôpital des Collinettes, à Lyon, au 24<sup>e</sup> bataillon de chasseurs.  
M. Geisson, pharmacien major de première classe à l'hôpital de la Charité, à Lyon, désigné pour l'hôpital de Marseille, est maintenu à l'hôpital de la Charité, à Lyon.  
M. Wagner, pharmacien militaire, attaché à l'hôpital des Collinettes, à Lyon, et détaché en Tunisie, est maintenu en Tunisie et affecté pour ordre aux hôpitaux de la division de Constantine.

A propos d'élections, relevons une erreur amusante dans laquelle est tombé un de nos confrères de province :  
M. Bazouge, dit-il gravement, employé des pompes funèbres, sollicite des électeurs lyonnais le mandat laissé libre par suite de l'option de M. Bonnet-Duverdier.  
L'Intransigeant, au sujet de cette candidature, publie le spirituel entrefilet suivant :  
Suit l'entrefilet très spirituel, en effet, dans lequel l'Intransigeant, lâchant la bride à sa verve de vaudevilliste, s'amuse à donner le nom de Bazouge, le croque-mort de l'Assommoir à M. Lagrange, inspecteur des pompes funèbres.  
Notre confrère a presque pris le Pirée pour un homme.

M. Verbeck, le célèbre prestidigitateur, dont tous les journaux de Paris ont célébré l'an dernier la merveilleuse adresse, vient d'arriver dans notre ville, où il se propose de donner quelques séances.  
Nous lui souhaitons que son succès soit égal à celui qu'il a obtenu dans la capitale.  
M. Verbeck est accompagné de Mlle de Marguerit, son merveilleux sujet, avec l'aide de qui il exécute d'extraordinaires expériences de magnétisme humain.

La nuit dernière, à une heure du matin, les gardiens de la paix, de service sur la place Bellecour, remarquèrent un individu d'allures suspectes, porteur d'un paquet assez volumineux et qui cherchait à se dérober à leurs regards.  
Interrogé, notre homme répondit qu'il portait 20 kilogrammes de saucisson que son oncle lui avait confiés. Peu satisfaits de ses déclarations, les gardiens le conduisirent au poste, et bien ils firent, car ils apprennaient quelques instants après que les saucissons avaient été volés dans un entrepôt, situé rue des Prêtres, appartenant à M. Laurent, charcutier, rue du Plat.  
Le voleur, Victor Brosseau, demeurant rue de Turanne, traduit hier aux flagrants délits, a été condamné à un an de prison.

Ne descendez jamais d'un tramway en marche, si vous ignorez la petite gymnastique qui permet de le faire sans danger.

Hier matin, Mme Veuet, tisseuse, ayant voulu descendre sans prendre cette précaution, est tombée lourdement sur la chaussée, rue de la République, et s'est fait de graves contusions aux reins.  
Après avoir reçu les soins nécessaires à la pharmacie Prudhon, elle a été conduite à son domicile, rue Thelozan, 15.

Une scène violente a eu lieu hier soir, à 11 heures, devant l'établissement de M. Vernier, rue de Savoie, n° 6.

A la suite d'une discussion, une bande de jeunes gens a brisé les vitres du café. Un client, M. Ouvrier, teinturier, rue Saint-Paul, a été frappé à la tête d'un coup de bâton et blessé assez grièvement.

Les gardiens de la paix accourus pour mettre le belâ, n'y sont pas parvenus sans difficultés, et l'un d'eux, M. Saussard, a également reçu un coup de gourdin à la tête. Un seul des manifestants, nommé Jean M..., tisseur, montée de la Grande-Côte, a pu être arrêté.  
Plusieurs de ses camarades sont connus et activement recherchés.

M. Carrus, marchand de graines à Bourgeois a éprouvé une désagréable surprise.

Comme il avait laissé son cheval tout harnaché et prêt à être attelé dans la cour de la maison portant le n° 6, place Bellecour, un audacieux filou profita d'une absence de quelques minutes pour s'emparer de l'animal et disparaître.  
Plainte a été déposée au bureau de police.

M. Couchonnet, débitant, sortait un peu après minuit du comptoir situé près le théâtre Bellecour, lorsqu'il fut abordé par un individu qui lui demanda l'heure.

Bénévolement M. Couchonnet tira sa montre de son gousset ; prompt comme l'éclair, son interlocuteur la lui arracha des mains et prit la fuite.  
L'audacieux voleur qui se nomme Claupe Brunet, coiffeur à temps perdu, ayant déjà subi huit condamnations, a été néanmoins arrêté rue Grébois.  
Le tribunal correctionnel lui a infligé hier une nouvelle peine de un an et un jour de prison.

Le nommé Eugène Issartel, employé dans un magasin de parfumerie, rue de la Barre, augmentait ses appointements en dérobant chaque jour une certaine quantité de marchandises qu'il revendait à bas prix à un marchand colporteur ambulancier.

Arrêté sur la plainte de son patron, on a pu, d'après ses indications, écrouer également le peu scrupuleux récepteur, Alexandre Artière.  
Tous deux ont été condamnés hier à 15 jours de prison.

Le service des mœurs poursuit dans divers quartiers de notre ville son œuvre d'épuration.

Une femme Dubuisson demeurant rue Bouteille, a été arrêtée pour excitation de filles mineures à la débauche. Elle tirait ses ressources habituelles de cet infâme métier.  
Le tribunal l'a condamnée, hier, à 3 mois de prison.

#### Société de géographie

Aujourd'hui, à 8 h. du soir, ouverture du cours public de géographie historique et militaire, dans la salle des séances de la Société de géographie de Lyon.  
Après avoir exposé le plan, la marche et le caractère de son enseignement, le professeur, M. Charles Perrin, indiquera les faits qui en 1833 avaient soulevé l'Europe contre l'Angleterre, et ceux qui en moins de dix ans la tournèrent contre la France.

### OBSERVATOIRE DE LYON

#### Bulletin Météorologique

Lyon, 8 décembre, 10 h. 30 soir.  
Température : L'air des hautes pressions qui existait sur l'Europe centrale s'est divisée en deux parties, dont l'une a gagné l'Espagne et l'autre l'est de l'Autriche, et qui, toutes deux correspondant à des centres de froid : le minimum de la nuit dernière a été de 2.0 à Madrid et de 4.0 à Hermanstadt.  
Entre les deux anticyclones ainsi distribués se trouve une zone où la pression est relativement basse ; c'est la zone des bourrasques dont l'un a son centre sur la Norvège et l'autre sur la Méditerranée, près de Malte.  
Cette distribution des pressions occasionne sur nos régions un vent du Nord assez fort ; mais les courants supérieurs sont de Sud, et par suite le ciel s'éclaircit momentanément.  
D'ailleurs, le baromètre ne remonte pas.  
Temps probable : Ciel nuageux, encore quelques averses, neige possible sur les hauteurs.

### NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THEATRE. — Les indispositions constatées de MM. Baux, et Rivieri, obligent la direction à changer son programme. Le *Barbier de Séville* sera donné aujourd'hui au lieu et place des *Huguenots*. Mlle Baux dont l'indisposition n'aura pas de suite fâcheuse a demandé à la direction quelques jours de repos qui lui sont nécessaires pour se remettre complètement, tout fait espérer qu'elle pourra reprendre son service dimanche 11 courant.

THEATRE-BELLECOEUR. — C'est demain samedi que M. J. Judic revient à Lyon pour donner irrévocablement cette fois, trois dernières représentations au Théâtre-Bellecour.  
Nous recevons, à l'instant, une dépêche télégraphique qui nous annonce que demain samedi et après-demain dimanche soir, la charmante diva, après avoir joué la *Femme à Papa*, chantera deux chansonnettes nouvelles pour finir le spectacle.  
C'est une grande attraction de plus, et une surprise fort agréable.  
Ce même dimanche en matinée, à 2 heures, Mme Judic jouera la *Houssotte*.

### DERNIERE HEURE

Paris, 8 décembre, 11 h. 50 soir.

M. Tirman a choisi M. Georges Dauzon pour occuper le poste de secrétaire général de l'Algérie.

— Le bruit qui a couru de la retraite de M. Allain-Targé est dénué de fondement.

— L'amiral Daburquios remplace au dépôt de la marine l'amiral Gicquel des Touches.

— Il est inexact que des propositions aient été faites ces jours-ci à M. Léon Say pour le ministère des finances.

— Une dépêche de Berlin porte que M. de Bismarck aurait déclaré à M. de Kalnoky que l'Allemagne soutiendrait l'Autriche dans la question du Danube.

— Bien que les crédits demandés pour les nouveaux ministères aient été accordés, le vote de la Chambre est considéré, dans certains groupes parlementaires, comme un échec moral pour le ministère.

# CHOSSES & AUTRES

## Une curiosité littéraire

A la fin du seizième siècle, dans une ode qu'il adressait au roi Henri IV, Malherbe prédisait non-seulement la conquête d'Alger, mais encore l'occupation de la Tunisie par la France.

Tantôt nos navires braves  
De la dépouille d'Alger  
Viendront les maures esclaves  
A Marseille décharger.  
Tantôt riches de la perte  
De Tunis et de Bizerte  
Sur nos bords étaleront  
Le coton pris en leurs rives  
Que leurs pucelles captives  
En nos maisons filent.

C'est à titre de simple curiosité littéraire que nous reproduisons ces vieux vers. Ils prouvent incontestablement que dès le seizième siècle la France avait la présidence du rôle qu'elle serait un jour appelée à jouer sur le continent africain.

## Un enfant coupé en morceaux

La justice est saisie d'une affaire des plus dramatiques qui s'est passée à Marseille et dont voici les détails :

Un entrepreneur de voitures du boulevard Lau, quartier de Bonneville, avait envoyé un de ses garçons à la pompe, pour tirer l'eau nécessaire pour faire boire les chevaux.

L'employé se mit à la pompe, l'eau monta difficilement, et le jeune homme, croyant le tuyau engorgé, tira l'eau avec des seaux et la mit dans l'auge, mais les chevaux refusèrent de boire et se reculèrent même avec de singuliers hennissements.

A ce moment on entendit un cri de terreur partant d'une fenêtre de la maison voisine.

On se hâta de monter dans la chambre et on trouva la fille Marie Baldi, domestique de l'entrepreneur, baignée dans son sang.

Elle venait de se porter de nombreux coups de couteau au bras gauche et au cou.

Le commissaire de police, prévenu, vint et invita la malheureuse à dire la raison qui l'avait poussée au suicide.

Ce ne fut qu'à l'hôpital qu'elle avoua avoir mis au monde un enfant et l'avoir coupé en morceaux. Elle en avait jeté une partie dans le puits et caché l'autre dans un tas de fumier.

La justice fit renfermer la mère coupable dans une salle consignée et opéra ensuite des recherches dans le puits.

A l'aide d'un harpon on a retiré du puits un sac contenant 27 morceaux, les pieds et les mains, les intestins de l'enfant et une douzaine de morceaux.

La fille Baldi a déclaré avoir été séduite, mais avoir donné le jour à un enfant mort-né. Elle l'a coupé en morceaux pour faire disparaître les traces de sa faute.

Cette mère est une Italienne, née à San-Romano; son état est peu grave et on croit qu'elle sera guérie avant un mois.

Elle aura alors à rendre compte de son crime à la justice, qui fait en ce moment une rigoureuse instruction.

## Double assassinat d'Argenteuil

Mardi, vers cinq heures, deux ouvriers, dont l'un Français et l'autre Italien, étaient attablés chez un marchand de vins d'Argenteuil. Une discussion ne tarda pas à s'engager.

Tout-à-coup, l'Italien sortit de sa poche un couteau et en frappa son adversaire; celui-ci tomba pour ne plus se relever.

Un marchand de charbons voulut intervenir; la fureur de l'Italien se tourna contre lui et, à son tour, il tomba mortellement frappé. La foule n'osait s'approcher du meurtrier, lequel brandissant son arme, menaçait quiconque tenterait de s'emparer de sa personne.

Cependant un ouvrier parvint à lui décocher un violent coup de pied et l'atteignit à la mâchoire.

La foule se rua alors sur l'assassin désarmé et lui aurait certainement appliqué la loi de Lynch si la gendarmerie, qu'on avait été chercher, n'était arrivée à temps pour l'arracher des mains de la multitude exaspérée.

Les deux victimes et le meurtrier furent transportés à l'hospice de la ville. On dit ce dernier gravement blessé et ses jours en danger.

Le parquet de Versailles se rendit sur les lieux et procéda immédiatement à l'enquête.

Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement des deux victimes.

## Mots de la fin

La dernière de Mme Chapuzot :  
Celle excellente et vénérable « chevalière » du cordon est dans la désolation.

— Figurez-vous, dit-elle à Mme Serbaire, sa voisine, que mon locataire du second est atteint d'une maladie de la moelle pépinière !

Deux petites filles brodent des pantoufles pour leur grand-père.

— J'ai fini avant toi, dit l'une.

— Je crois bien ! répond l'autre. Tu as de la chance toi; ton bon papa n'a qu'une jambe,

## SPECTACLES DU 9 DÉCEMBRE

### Grand-Théâtre de Lyon

Le Barbier de Séville, opéra-comique en 4 actes.  
Les Moutiers.

### Théâtre des Célestins

Aujourd'hui vendredi, Le Choc d'un Gendarme. — Le Voyage d'agrément. — Le Supplice d'un homme.

### Théâtre-Bellecour

Aujourd'hui relâche.

### Théâtre Delille (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

### Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léona.

### Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

### Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

## BOURSE DE LYON

Du 8 Décembre 1881

RENTE	COMPTANT	ACTIENS
3 0/0	85 50	1215
3 0/0 amortissable	85 50	1215
4 1/2	110	222
5 0/0 français	110	222
Italien	110	222
Turc	110	222
Autrichien 4 0/0	110	222
Russe 6 0/0	110	222
Espagne 3 0/0	110	222
Dotte Egypt. unifiée	110	222
Actions		
Crédit mobilier	890	
Crédit mob. Espagn.	890	
Crédit Lyonnais	890	
Union générale	890	
B. Hypothèque France	890	
Soc. foncière Lyonn.	890	
Banque Ottomane	890	
Paris-Lyon-Médit.	890	
Ch. Autrichiens	890	
Lombard-Vénitien	890	
Saragossa	890	
Nord-Espagne	890	
Suez	890	
Obbligations		
Ville de Lyon	87	
Ville de Paris 1869	87	
Ville de Paris 1871	87	
Lombardes-anciennes	87	
Lombardes-nouvelles	87	
Loire	87	
Saint-Etienne	87	
Loire-et-Loire 4 0/0	87	
Paris-Lyon-Médit.	87	

**Eaux-Bonnes.** Eau minérale naturelle contre : Rhumes, catarrhe, bronchites, etc.; employée dans les hôpitaux. — Dépôt Pharmacie. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

## AVIS IMPORTANT

Depuis lundi, 5 décembre, les bureaux du **Moniteur des soies** sont transférés rue Mulet, 18, près le Lycée.

## BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, rue de la Bourse, 8 et 10  
SUCGURALES  
A PARIS, A GRENOBLE et AU PUY  
Société anonyme  
AU CAPITAL DE 3,250,000 Francs

Reçoit les Dépôts d'argent aux conditions suivantes :

A vue	2 0/0
A 3 mois	3 0/0
A 6 mois	4 0/0
A 1 an	4 1/2 0/0
A deux ans et au-dessus	5 0/0

ORDRES DE BOURSE — PAIEMENT DE COUPONS  
AVANCES SUR TITRES

Le rédacteur gérant, Victor COURRAU

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône  
18, quai de l'Hôpital

## ANNONCES

### ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

### ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112<sup>e</sup> Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

**A VENDRE** Belle jument hors d'âge. S'adresser quai des Brotteaux, tous les jours avant midi.

**A LOUER** Très-joli appartement de neuf pièces, quai de la Guillotière, 24, au 1<sup>er</sup>, pour le visiter s'y adresser tous les jours, de 3 à 4 heures.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des Banques Départementales  
62, Rue de Provence, PARIS

Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa

### CIRCULAIRE FINANCIÈRE

dont les renseignements ont enrichi sa clientèle

**LA JOURNAL DE LA BOURSE**  
PUBLIÉ TOUS LES JOURS  
RÉDACTION, ÉCRITURE, FINANCIÈRE  
Tous les renseignements sur les Bourses de France et de l'étranger, les opérations de Bourse, les valeurs, les cours, les dividendes, les coupons, les assurances, les hypothèques, les sociétés, les opérations de Bourse au comptant et à terme.

**DEMANDEZ PARTOUT LE VRAI ALCOOL DE MENTHE ANGLAISE**  
P. TOYE AINÉ & C<sup>ie</sup>  
LYON, 13, Rue Sainte-Catherine, 13, LYON

**MOYEN 50 POUR 100**  
Défaire rapporter à ses capitaux en opérant sur les RENTES FRANÇAISES  
Brochure expédiée gratuitement. S'adresser à la SÉCURITÉ FINANCIÈRE (14<sup>e</sup> Année)  
26-28, RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, PARIS (PRÈS LA BOURSE)  
Maison spéciale pour les Opérations de Bourse à TERME

## MAISON FONDÉE EN 1863 AGENCE DE PUBLICITÉ

V. FOURNIER  
LYON — 14, Rue Confort — LYON

## AFFICHES PEINTES SUR MUR A LYON

TARIF

Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	20 fr
Le mètre carré (peinture comprise) pour une superficie au-dessus de cent mètres	5
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie au-dessous de cent mètres	15
Le mètre carré (peinture non comprise) pour une superficie de plus de cent mètres	10

Les traités sont établis pour une durée de trois ans au moins

## A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL

sis quai de l'Hôpital  
Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.  
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

**EAU MINÉRALE NATURELLE DE VERNET**  
La Perle des Eaux de Table  
RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 20, Avenue de l'Opéra  
Dép. princ. à Paris : 15, F. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léoras, à Lyon,

SOCIÉTÉ des COUPONS COMMERCIAUX  
Succursale de Lyon  
1, rue de la République

**BONS D'ÉPARGNE**  
Pour 50 centimes la société délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.  
Ces bons exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.  
Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursés à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.  
Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon.  
rue de la République

**UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE**  
Un pharmacien de Valenciennes M. MARECHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasmodique, qui enlève instantanément les douleurs et les migraines, les maux de dents et les maux de tête — Le « Spasmodique » Marechal, qui coûte 2 fr. 50, se trouve dans les bonnes pharmacies.

**AU CANON-D'OR MAISON CHARLES BON**  
Malles & Articles de voyage  
LYON  
10, rue de la Belle-Cordière

M<sup>me</sup> STÉPHANIE  
par les cartes et les lignes de main, rue des Capucins 1, an 2

# HORAIRE GÉNÉRAL DES CHEMINS DE FER

Service d'Hiver 1881

DÉPARTS	MATIN							SOIR								
	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	OMNIBUS	MIXTE	—	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	MIXTE	EXPRESS	DIRECT	MIXTE	EXPRESS	RAPIDE
PARIS	4,58	7,10	7,35	9,03	11,10	—	—	2,32	2,50	4,35	5,28	7,10	7,22	8,50	11,10	11,30
MARSEILLE	4,16	5,32	7,20	7,34	10,05	10,20	—	—	1 10	2,10	4,45	6,08	6,30	8	10,43	9,56
GENÈVE	5,45	5,55	—	7,45	9	11,45	—	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—
BOURBONNAIS	—	5,33	8,40	—	—	11,38	—	2,39	—	3,22	—	3,45	—	—	6,15	—
BESANÇON	—	5,45	5,55	7,45	9	11,45	—	3,30	5	8,05	—	—	—	—	—	—
GRENOBLE	5	—	7,10	—	11,55	—	—	4,52	—	—	6,16	—	—	9,15	—	11
CHAMBERY	5,45	—	5,55	7,45	9	11,45	—	3,30	—	5	—	—	8,05	—	—	—
MONTBRISON (St-Paul)	—	6,05	Charbonn.	8,48	11	—	—	12,12	2,10	Charbonn.	3,33	4,58	6	—	6,32	—
ST-ETIENNE	5,09	—	7,30	—	11,44	—	—	—	4,44	—	3,45	—	5,55	—	7,01	—
LES DOMBES	6,06	—	—	6,55	—	10,21	—	—	—	1,40	—	—	5,40	—	—	—